

Ministère de la Coopération  
Internationale

Rapport

81121968

DOC 11  
703'34

MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Rapport annuel 1968

Le rapport rappelle la circulaire du Président de la République, du 8 novembre 1965, à partir de laquelle les attributions de l'ancien Ministère du plan et de l'ancien Ministère des Affaires étrangères ont été réunies dans un seul ministère, celui de la Coopération internationale et du Plan. Ce changement de dénomination était significatif de l'orientation et du sens donné aux relations avec l'extérieur.

Cette unité de direction a eu de bons résultats; elle a évité des malentendus avec les organisations multilatérales et bilatérales. Les pays étrangers et les organisations internationales ont en effet apprécié d'avoir le même ministre comme interlocuteur en ce qui concerne les relations extérieures et la planification. L'unité d'action entre le Plan et le budget de développement a eu ses avantages également. Enfin le ministère exerçait la direction et la tutelle de l'organisme de Bugesera-Mayaga qui rassemble et coordonne les diverses interventions du FED dans cette région.

Mais, à partir du 17 avril 1968, le département de la planification de même que l'organisme du Bugesera-Mayaga et l'A.G.F.E.A. ont été détachés pour constituer le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement, conformément à l'arrêté présidentiel no 29/12 de la même date. Le ministère note que ce changement a été dû au fait que les activités de coopération internationale, d'une part, et celles de la planification du développement national, de l'autre, devenaient de plus en plus nombreuses et diversifiées.

Le ministre de la Coopération a réorganisé alors son ministère de la manière suivante:

I Une direction de cabinet, avec un chef de cabinet, qui supervise les services:

- 1) du courrier et des archives
- 2) du chiffre et de la valise diplomatique
- 3) de l'information et de la documentation.

II Une direction de l'administration générale dont le chef a autorité sur:

- 1) la gestion du personnel
- 2) la gestion des crédits
- 3) le service des traités.

III Une direction générale des relations extérieures ayant autorité sur:

- A) la direction des affaires politiques
- B) la direction des affaires économiques et financières
- C) la direction des affaires culturelles
- D) la direction de l'aide extérieure.

IV Un service du protocole.

Tous ces services et directions générales sont placés sous l'autorité du ministre, directement secondé par un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, chef de cabinet du ministre.

De la page 6 à la page 16, le rapport détaille les fonctions et les attributions des services et des personnes qui les constituent. Le rapport proprement dit commence donc à la page 16.

Le fonctionnement du ministère y est développé en fonction de sa quadruple responsabilité:

- développer la diplomatie nationale
- favoriser le bien-être des Rwandais à l'étranger
- attirer l'aide financière et technique
- intensifier la coopération en matière scientifique et culturelle.

## Chapitre I : DIRECTION DE CABINET

### I Service du courrier et des archives

Après l'occupation du nouveau bâtiment du ministère, en avril 1968, ce secrétariat a été bien aménagé. On a veillé à ce que le classement soit séparé de l'enregistrement et de l'expédition du courrier. On a procédé à la remise des documents lors de la séparation du plan et de la coopération internationale. Au cours de l'année, les trois bureaux du secrétariat ont été dotés d'un téléphone.

Les travaux en cours d'exécution à la fin de l'année 1968 étaient les suivants:

- l'adaptation du nouveau code de classement
- le plan de classification générale. Une brochure à ce sujet a été soumise aux autorités compétentes en vue de trouver une règle de classement officiel pour unifier les secrétariats
- constitution de nouvelles fardes pour le classement des dossiers des techniciens.

A la suite de l'écartement de certains éléments qui n'avaient pas donné satisfaction en 1967, l'esprit et la compétence du personnel ont été très bons; il en a été de même pour la discipline et la ponctualité.

### II Service du chiffre et de la valise diplomatique

Le titulaire de ce service a été désigné après une consultation entre le ministre de la Coopération internationale et celui de la Garde nationale et de la police, en vue d'une meilleure collaboration entre les deux ministères. Il dépend budgétairement du ministère de la Garde nationale et de la police. Ce service a pu s'acquitter avec satisfaction de ses attributions mais il n'a pas pu assurer le fonctionnement du télex pour la bonne raison que celui-ci n'est pas encore installé.

Quant à la sauvegarde du caractère confidentiel des liaisons entre le ministère et les missions diplomatiques et consulaires, une étude est en cours pour diminuer les dangers de fuites éventuelles.

### III Service de l'information et de la documentation

De création récente, ce service s'est appliqué tout particulièrement à instaurer une méthode de classement des articles et brochures concernant le pays et les pays étrangers. Il a aussi fait le point sur les questions suivantes: Nigéria, Viet-Nam, problèmes israélo-arabe, rhodésien et du sud-ouest africain, Guinée portugaise et prolifération des armes nucléaires.

Par manque d'un secrétaire-dactylo permanent, le service n'a pas réussi à tenir le ministère au courant des problèmes internationaux.

## Chapitre II : DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

### I Service du personnel

Au cours de l'année du rapport le ministère a recruté 8 agents dont trois pour le cabinet, quatre pour la direction générale des relations extérieures et un pour l'administration générale (gestion).

Il a détaché quatre agents pour des stages à l'étranger (diplomatie et chancellerie) tandis que trois agents se perfectionnaient sur place au Centre de formation des employés de bureau à Gikondo.

De plus, deux agents ont bénéficié de bourses au Canada tandis que deux autres suivaient des études, l'un à l'Institut national pédagogique à Butare et l'autre à l'Administration des douanes à Kigali.

En ce qui concerne le personnel se trouvant à l'étranger, quatre fonctionnaires, dont un ambassadeur, ont été rappelés définitivement au Rwanda. Ces agents diplomatiques n'étaient pas remplacés à la fin de l'année.

Tous les départements du ministère disposaient d'un personnel suffisant à la fin de l'année, sauf la direction de l'information et de la documentation, qui a un besoin urgent d'un dactylographe.

Les difficultés rencontrées dans le domaine du personnel résultent avant tout des salaires très bas alloués aux agents, en particulier aux dactylographes. Deux de ces derniers allaient quitter le ministère et celui-ci a dû prendre la décision de les engager sous contrat, avec un traitement plus élevé.

La discipline, la collaboration et la conscience professionnelles sont satisfaisantes mais le manque de cadres formés se fait sentir dans tous les départements. Le personnel nouvellement engagé n'a pas de pratique administrative; quant aux anciens, ils ne sont plus toujours à la hauteur des tâches liées au développement d'un Etat moderne. Il serait souhaitable d'envoyer certains anciens, à tour de rôle, dans des stages de perfectionnement.

Enfin pour empêcher le mécontentement, la fonction publique et le Ministère des finances devraient aussitôt que le budget le permettra accorder les avantages statutaires aux fonctionnaires prévus au budget ordinaire et qui assument déjà des fonctions correspondant aux grades retenus.

## II Service financier et gestion des crédits

### A Budget ordinaire

Ce chapitre est principalement illustré par différents tableaux dont l'essentiel est résumé ci-dessous:

<u>Cabinet du Ministre:</u>	fr.rw.
Crédit accordé par le B.O. 1968	15.556.000.--
Engagement	19.349.915.--
Dépassement	3.966.820.--
Reste (de la rubrique personnel sous statut)	172.905.--
Dépassement net	3.787.915.--

La majeure partie du dépassement soit fr.rw. 3.645.240.-- concerne la rubrique "voyages à l'étranger". Tous les voyages à l'étranger des différents ministères ont été centralisés à celui de la Coopération internationale.

<u>Administration générale:</u>	fr.rw.
Crédit accordé B.P. 1968	28.320.000.--
Engagement	28.510.287.--
Dépassement	1.195.908.--
Reste (il s'agit d'un montant inemployé prévu pour la contribution aux crises migrants pour 1967 et 1968)	1.005.621.--
Dépassement net	190.287.--

La grande part des dépenses de ce chapitre concerne les contributions du Rwanda aux organisations internationales, qui se sont montées à frs 24.994.379.--.

<u>Représentations à l'étranger:</u>	fr.rw.
Crédit accordé B.O. 1968	44.450.000.--
Engagement	51.710.088.--
Dépassement	8.176.364.--
Reste	916.276.--
Dépassement net	7.260.088.--

Les prévisions du ministère se basaient sur 11 ambassades cependant que les crédits accordés se sont limités à 7.

<u>Coopération et aide technique:</u>	fr.rw.
Crédit accordé B.O. 1968	721.000.--
Engagement	813.038.--
Dépassement	85.583.--
Reste	105.458.--
Boni	19.850.--

<u>Récapitulation générale pour le ministère:</u>	fr.rw.
Prévisions budgétaires	137.718.000.--
Crédits accordés	89.047.000.--
Diminution	48.171.000.--
Engagements 1968	100.383.328.--
Dépassement	13.424.675.--
Reste	2.200.260.--
Dépassement net	11.224.415.--

Voici le détail des contributions payées aux organismes internationaux:

	fr.rw.
FAO Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture	1.102.284.--
OMM Organisation météorologique mondiale	56.381.--
OACI Organisation de l'aviation civile internationale	720.535.--
EAMA Etats Africains et Malgache associés à la Communauté Européenne	301.500.--
UPU Union Postale Universelle	136.654.--
ONU (BO) Organisation des Nations Unies	4.646.618.--
PEAT Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies	201.000.--
Fonds spécial des Nations Unies	301.500.--
OIT Organisation Internationale du Travail	2.745.660.--
OUA (BO) Organisation de l'Unité Africaine	3.459.809.--
UNESCO	1.446.296.--
OCAM	2.026.917.--
OMS Organisation Mondiale de la Santé	2.328.585.--
UIT	636.940.--
PARL.EUROP.	203.600.--
PNUD (67)	4.442.600.--
PNUD (P.O.) (67)	237.500.--
	<hr/>
	24.994.397.--
	=====

Les fonds envoyés aux ambassades rwandaises en 1967 se sont élevés à frs 59.695.100.-- alors qu'en 1968 ils n'ont été que de frs 46.959.718.-- soit une diminution de 12.735.382.-- francs par rapport à l'année précédente. Cela provient essentiellement de la fermeture de Kinshasa en 1968.

Les recettes perçues par les ambassades du Rwanda, comprenant visas et passeports principalement, dépôts de marques, légalisations de signatures, remboursements sur prêts de voiture, se sont élevées en 1967 à frs 2.821.336.-- et en 1968 à frs 2.622.807.--. Il y a donc eu une légère diminution, de frs 199.529.--.

#### Dettes sur les immeubles à l'étranger:

La résidence de l'ambassadeur à Washington a été achetée le 22 septembre 1965 au prix de 53.000 \$; on a payé au comptant 10.000 \$. La première hypothèque, de 40.000 \$, est remboursée à raison de 280,84 \$ par mois; la deuxième hypothèque, de 3.000 \$, est déjà liquidée; il reste sur la première un solde à payer de 36.296,27 \$. Pour l'immeuble de la chancellerie, également à Washington, acheté le 30 juin 1966 au prix de 73.500 \$ et pour lequel un paiement comptant de 15.000 \$ a été effectué, le solde au 31 décembre 1968 de l'hypothèque de 58.500 \$, amortie à raison de 392 \$ par mois, était de 41.896,44 \$.

Les dépenses pour les voyages à l'étranger, pour tous les ministères, ont été de fr.rw. 8.017.216.-- pour les indemnités de mission et de fr.rw. 8.617.024.-- pour les frais de voyage, soit au total fr.rw. 16.634.240.--.

Le montant des factures en litige a baissé de fr.rw. 2.870.529.-- au 1er janvier à fr.rw. 471.741.-- au 31 décembre 1968.

#### Observations relatives au service financier

Le rapport mentionne que le comité national pour l'équilibre des finances publiques créé par la décision présidentielle no 560/53.40

du 16 novembre 1967 n'avait pas suffisamment veillé, pour les ambassades, en diminuant considérablement les crédits destinés au fonctionnement des représentations du Rwanda, aux besoins justifiés par la croissance normale et inévitable des services. Certaines ambassades, s'étant trouvées sans argent en mai et juin, ont dû emprunter de l'argent auprès de leurs banques à l'étranger. Finalement le montant des dépassements s'est monté à frs 7.260.088.-- vu l'insuffisance des crédits et à cause aussi de la mise en vigueur du nouveau statut financier à partir du 1er janvier 1968.

Les services centraux du ministère ont également pâti de ces restrictions de crédit. Il en est résulté des retards dans les envois de fonds aux ambassades, des dépassements budgétaires, des retards dans le paiement des factures. Le rapport mentionne également les réclamations incessantes de certains fournisseurs qui n'ont pas pu se faire payer à temps et qui ensuite refusent les livraisons de matériel.

Il a été procédé à un inventaire des biens de chaque mission diplomatique à l'étranger.

#### B Budget de développement 1968

##### 1) Bâtiment du ministère

Coût total fr.rw. 22.033.462.--; il reste à facturer l'achèvement du troisième étage fr.rw. 2.179.283.-- et le droit d'entrée sur le central téléphonique, fr.rw. 25.723.--, soit au total fr.rw. 2.205.006.--.

##### 2) Hôtel des Diplomates

La valeur de l'entreprise a été de fr.rw. 17.585.566.--. Il s'y est ajouté des travaux supplémentaires, une première fois pour fr.rw. 649.188.-- et une seconde, pour fr.rw. 1.048.700.--. Le coût total de l'entreprise est de plus ou moins fr.rw. 32.515.781.--; il reste à rembourser à la Banque Nationale du Rwanda fr.rw. 7.547.392.--.

### III Services des traités et des études juridiques et économiques

Les activités de ce service sont le plus souvent exercées en collaboration avec les autres services du département.

#### Section I Relations avec les institutions visant à l'intégration

##### Relations avec l'OUA

Le service a eu à connaître principalement du projet de convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et du projet de convention de coopération en matière de justice et d'extradition proposé par l'Ethiopie. Ce dernier projet a été soumis au Ministère de l'intérieur et des affaires judiciaires.

##### Relations avec la CEA, l'EAC et l'OCAM

Ces questions ont été traitées en collaboration avec le service des affaires économiques et financières; on en trouvera le compte-rendu sous la rubrique de ce dernier service. En ce qui concerne l'EAC, en particulier, le service des traités a collaboré avec le Ministère des postes, télécommunications et transports pour la préparation d'une mission en vue de la conclusion d'un accord aérien avec les trois membres de l'EAC.

Mais le service des traités s'est occupé plus spécialement

- de la préparation de la conférence de Nyamé, en janvier 1968
- de la loi d'approbation de la charte de l'OCAM, signée le 5 juillet 1968 et
- de la démarche présidentielle auprès du président d'Air Afrique pour l'inclusion de Kigali sur la future ligne Douala-Bangui-Nairobi (2 mars 1968).

#### Section II Relations bilatérales internationales

##### Relations avec la Tanzanie

Le service s'est occupé de la préparation du mémorandum remis à la délégation du président Nyerere le 11 juillet 1968.

Relations avec l'Ouganda

La convention relative au circuit télégraphique et téléphonique entre Kigali et Kampala a été ratifiée par l'arrêté présidentiel no 7/12 du 5 septembre 1968.

Relations avec le Congo

Le service a collaboré à une étude visant à mettre fin à une certaine obstruction des Forces de l'Est ainsi qu'à l'étude du projet de "Compagnie du lac Tanganika".

Le service signale encore l'affaire du gardien rwandais de troupeaux, abattu par un garde congolais dans la forêt de Karisimbi; le ministère est intervenu à ce sujet par la voie diplomatique.

Relations avec le Burundi

Un projet de convention sur les circuits télégraphiques et téléphoniques entre Kigali et Bujumbura est en préparation, d'entente avec les Pays-Bas.

Relations avec Madagascar

Préparation d'un communiqué conjoint à l'issue de la visite à Kigali d'une mission commerciale malgache.

Section III Relations bilatérales et multilatérales avec l'Europe et l'Amérique

Relations avec la CEE

Ce sont avant tout les questions relatives au renouvellement de la convention de Yaoundé qui ont retenu l'attention du service.

Les conventions de financement suivantes ont été signées avec le FED:

- 30 avril 1968, concernant l'infrastructure sociale du paysannat de Mayaga (frs 102.250.000.--)
- 5 septembre 1968, concernant un internat pour l'Ecole technique agricole de Butare (frs 38.000.000.--)

- 25 octobre 1968, extension des plantations de thé de la Mulindi (frs 52.326.000.--)
- 14 novembre 1968, développement régional du Bugesera-Mayaga, assistance technique et lutte anti tsé-tsé (frs 44.713.000.--)

#### Relations avec la Belgique

Les principales affaires traitées ont été les suivantes:

- convention pour la fourniture de bacs autoportants, signée le 12 février 1968;
- arrêté présidentiel no 16/03 du 16 mars 1968, notamment les membres du comité paritaire de l'I.N.R.S.;
- la convention sur le centre hospitalier de Kigali ne sera pas reconduite; on a étudié certaines propositions belges pour une nouvelle convention à ce sujet;
- l'action du contentieux a progressé: le gouvernement belge a promis de préparer un dossier visant à montrer les désavantages subis par le Rwanda lors de la séparation avec le Burundi;
- le dossier "portefeuille minier" et celui du compte BCT, de 122 millions;
- projet d'accord pour l'échange gratuit des expéditions et extraits des actes de l'état civil pour les administrations et les personnes indigentes (27 décembre 1968);
- démarches visant à obtenir l'équipement de télécommunications aéronautiques devant permettre à Kigali de devenir une étape centrale pour la transmission des messages entre l'Ouest et l'Est africains (plan d'Addis Abéba). Par ailleurs, le ministère belge des affaires étrangères a été amené à définir à nouveau son option en faveur de l'aérodrome de Kigali, principal centre de rayonnement;
- préparation, en collaboration avec la direction de l'aide extérieure, du memorandum remis aux autorités belges en septembre 1968 sur la coopération 1969. Préparation également de l'arrêté présidentiel du 18 novembre 1968 ratifiant la convention relative aux projets pour 1969, signé le 7 octobre 1968;

- préparation de la participation rwandaise à la Foire de Bruxelles;
- obtention d'un crédit pour une réédition de la brochure "Investissez au Rwanda";
- envoi d'une brochure de propagande pour l'investissement hôtelier.

#### Relations avec la France

Préparation, avec le service de l'aide extérieure, d'un mémorandum destiné aux autorités françaises, pour la coopération 1969.

#### Relations avec l'Allemagne

- échange de lettres visant l'octroi de deux techniciens des travaux publics, du 12 janvier 1968;
- loi du 5 juillet 1968 approuvant le traité relatif à l'encouragement des investissements de capitaux;
- loi du 5 juillet 1968 approuvant le contrat d'emprunt de 1.400.000 Deutsche Mark pour la construction du pont de Rusumo et l'aménagement de huit kilomètres de route;
- loi du 5 juillet 1968 approuvant le contrat d'emprunt de 650.000 DM pour la prolongation de la route Kanombe-Kigali (marché);
- modification de l'article 10 du contrat d'emprunt de 750.000 DM (ligne à haute tension);
- préparation du mémorandum sur la coopération 1969, préparation d'une demande d'aide à la Fondation VW;
- intervention auprès de la Deutsche Hotelgesellschaft pour l'investissement hôtelier au Rwanda;
- opération de propagande pour l'investissement hôtelier et touristique auprès de vingt firmes importantes.

#### Relations avec la Suisse

Participation à la préparation du mémorandum pour la coopération 1969.

Relations avec les Pays-Bas

Participation à la préparation du mémorandum pour la coopération 1969.

Ratification, par arrêté présidentiel no 70/12 du 5 septembre 1968, de la convention sur les circuits télégraphiques et téléphoniques entre Kigali et Kampala, convention conclue avec l'Ouganda et les Pays-Bas.

Relations avec la Tchécoslovaquie

Etude d'un projet d'accord de coopération culturelle, scientifique et technique; participation à l'élaboration du mémorandum pour la coopération 1969.

Relations avec l'Irlande

Le service a obtenu une documentation sur l'aéroport franc de Shannon à l'intention du Ministère des postes, télécommunications et transports.

Relations avec les U.S.A.

Soutien des divers petits projets.

Relations avec le Canada

Approbation, par loi budgétaire, des dépenses du gouvernement pour l'Université Nationale du Rwanda.

Section IV Relations avec certains organismes internationaux, publics et privés

- OMS: Signature du plan d'opération pour l'éradication de la variole, le 3 avril 1968.
- OMM: Signature du plan d'opération le 14 août 1968 pour le développement des services météorologiques.

- ONUDI: Participation à la préparation de la mission Sylla; préparation de l'arrêté ministériel du 30 mars 1968 créant le Comité national pour l'ONUDI; signature le 9 juillet 1968 du plan d'opération "Centre d'enseignement des cuirs et peaux".
- OIC: L'accord international du café a été signé le 21 mars 1968 et l'instrument de ratification a été déposé le 31 décembre 1968.
- AILL: Signature le 21 mai 1968 d'un avenant à la convention du 3 novembre 1967 avec l'Association internationale de lutte contre la lèpre.
- CARAES: Convention signée avec cette association le 6 mars 1968.
- IBO: Convention signée avec cette association le 30 avril 1968.
- La ROCCA: Convention signée avec cette association le 27 août 1968.

#### Section V Divers

Il faut mentionner encore, parmi d'autres affaires traitées par le service:

- la loi du 5 juillet 1968 approuvant la convention sur le commerce de transit des Etats sans littoral; dépôt de l'instrument de ratification;
- la préparation du dossier sur le projet de convention de non-prolifération des armes nucléaires, sur le projet de tribunal de commerce, sur le projet de code foncier et de réforme agraire;
- la préparation des textes pour les films touristiques et économiques réalisés par la société "La Mandale" et la diffusion des brochures "Rwanda - Paradis du tourisme" et "Les parcs nationaux".

#### IV Ambassades rwandaises à l'étranger

Le rapport relève que la nouvelle instruction ministérielle du 17 avril 1968 n'a pas prévu une direction individualisée pour les missions diplomatiques à l'étranger. Aussi appartient-il à chacune

des directions du ministère d'orienter, de coordonner et de contrôler les activités des missions diplomatiques dans les domaines qui les concernent. L'activité des ambassades étant donc comprise dans les rapports des directions, le rapport de gestion du ministère ne traite que de leur fonctionnement administratif. Ces questions, qui vont de la page 59 à la page 65 du rapport, peuvent être passées sous silence dans ce résumé. Qu'il soit simplement mentionné que le rapport insiste pour une augmentation du personnel dans pratiquement toutes les ambassades, qu'il demande la création de consulats honoraires, un conseiller à Bonn qui pourrait être à la fois délégué à Genève auprès des offices des Nations Unies et à Vienne auprès de l'ONUDI et enfin une mission permanente à New York.

### Chapitre III : DIRECTION GENERALE DES RELATIONS EXTERIEURES

#### I Relations extérieures dans les domaines politique, culturel et dans celui de l'assistance technique et financière

##### Section I Situation générale des relations politiques du Rwanda avec les pays étrangers

Au cours de l'année 1968 le Rwanda était représenté par des ambassadeurs auprès des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ci-après:

- Belgique (résidence)
- Pays-Bas
- Grande-Bretagne
- Luxembourg
- Vatican
- France (résidence)
- Italie
- Espagne
- Allemagne fédérale (résidence)

- Suisse
- Autriche
- Etats-Unis d'Amérique (résidence)
- Canada
- Ouganda (résidence)
- Kenya
- Tanzanie avec un chargé d'affaires a.i. à Dar es-Salaam

Dans deux des pays susmentionnés, le Canada et l'Autriche, le Rwanda a des consulats honoraires.

Au cours de la même année les représentants diplomatiques des pays suivants étaient accrédités auprès du Chef de l'Etat rwandais:

- Belgique
- France
- Chine libre
- Allemagne fédérale
- Etats-Unis d'Amérique
- Israël (chargé d'affaires a.i.)
- Union des Républiques Socialistes Soviétiques
- Vatican
- Danemark (consulat avec résidence à Kigali)
- Grande-Bretagne
- Japon
- Italie
- Ghana
- Pays-Bas
- Suisse
- Guinée
- Tchécoslovaquie
- Ethiopie
- Indes
- Canada (avec résidence en dehors du Rwanda)

Les gouvernements du Sénégal et de la Roumanie ont exprimé durant l'année 1968 leur désir d'établir des relations diplomatiques avec la République Rwandaise; les agréments ont été donnés pour les ambassadeurs désignés qui résideront en dehors du Rwanda.

Le Rwanda a envoyé 39 délégations à l'étranger et a reçu 45 délégations venues de l'étranger.

## Section II Relations politiques avec les voisins

### 1) République Démocratique du Congo

Les responsables congolais, ne voulant pas se conformer à l'esprit de la résolution de la conférence des Chefs d'Etat et des gouvernements de l'OUA sur la question des mercenaires, ont décidé unilatéralement, le 11 janvier 1968, la rupture des relations diplomatiques et de toutes relations entre leur pays et la République Rwandaise, malgré la sollicitude, la compréhension et l'amitié manifestées par les autorités et le peuple rwandais à l'égard du peuple congolais au cours de ces dures épreuves; en même temps, ils décidaient la fermeture des frontières. Mais le gouvernement rwandais, guidé par sa politique de sagesse et de réalisme, n'a pas adopté la même attitude. C'est ainsi que les populations de Bukavu et de Goma purent continuer à s'approvisionner en territoire rwandais. Cependant les soldats congolais stationnés, ceux de Goma en particulier, provoquaient d'inutiles conflits de frontière. Pour démontrer ses bonnes dispositions à l'égard du Congo, le gouvernement rwandais a envoyé une délégation ministérielle à Kinshasa, qui a pris part à la réunion du Conseil d'Association CEE-SAMA, en juillet 1968.

En septembre, juste avant le dernier sommet de l'OUA, le gouvernement congolais a décidé en principe la reprise des relations diplomatiques. Mais à la fin de l'année du rapport, malgré la demande du gouvernement rwandais concernant l'échange d'ambassadeurs, les choses étaient au point mort. On avait cependant l'espoir d'une normalisation dans le courant de 1969.

2) Pays de l'Est africain

Les excellentes relations avec la Tanzanie ont été marquées en juillet par la visite officielle au Rwanda du Président Nyerere.

Les relations du Rwanda avec l'Ouganda et le Kenya ont été satisfaisantes; malheureusement, la venue d'une importante délégation ougandaise a dû être remise à l'année 1969 pour différentes raisons. L'attitude des autorités ougandaises et kényennes a cependant été quelque peu réservée à l'égard du Rwanda au moment de l'affaire des mercenaires, c'est-à-dire lorsque les relations du Rwanda et du Congo étaient tendues.

3) Relations avec le Burundi

Au début de l'année, le Burundi a continué à tout faire pour compromettre les relations du Rwanda avec le Congo. Les inyenzi n'ont pas interrompu leurs attaques intermittentes contre le Rwanda. Les responsables du Burundi ont gardé le mutisme le plus complet au sujet de la reprise de relations diplomatiques. Néanmoins, à la fin de l'année, on avait bon espoir en vue d'une reprise au cours de 1969.

Section III Coopération entre le Rwanda et la Belgique

Bourses et stages

121 étudiants rwandais étudiaient en Belgique en 1968 cependant que le nombre des stagiaires y était de 19.

Personnel technique

Le Rwanda avait demandé une augmentation d'une centaine d'unités par rapport à 1967 mais le gouvernement belge n'a pu en accorder que 24.

Coopération financière

Pour l'année, le gouvernement belge a accordé au gouvernement rwandais un crédit global de 130.000.000 francs belges soit fr.rw. 260.000.000.--. Cette aide a été la suivante:

	fr.rw.
Aide financière	209.000.000.--
Aide à l'ISAR	16.000.000.--
Aide exceptionnelle: contrepartie d'assistance technique	8.750.000.--

A ces sommes il convient d'ajouter fr.rw. 100.000.000.-- suivant le protocole portant amendement à la convention relative à la construction de l'aéroport à Kigali.

Il convient encore de signaler à ce chapitre la coopération dans le domaine militaire (subsides, techniciens, bourses) qui est du ressort du Ministère de la garde nationale et de la police. Le gouvernement belge a de plus accordé des subsides aux organismes non-gouvernementaux dont les activités intéressent d'une manière ou d'une autre le développement au Rwanda.

#### Section IV Coopération entre le Rwanda et la Suisse

##### A Bourses d'études et stages

Des 10 bourses d'études demandées par la délégation rwandaise lors de son passage en Suisse en novembre 1967, pour l'année académique 1968/69, trois ont été accordées dans les domaines de la géologie, de la chimie et de la formation commerciale au niveau secondaire; quant aux trois bourses universitaires, l'une d'entre elles, faute d'un candidat, a été supprimée et attribuée à un autre pays.

De façon générale, le gouvernement suisse se plaint du fait que l'on ne présente pas de candidats rwandais, et leurs dossiers, pour les bourses d'études qu'il destine au Rwanda.

##### B Coopération dans divers domaines

###### a) Projet pour la forge de Nyabisindu

Les contacts sont maintenus entre les deux gouvernements pour l'envoi d'un moniteur.

###### b) Parrainage de la faculté des sciences économiques et sociales de Butare

Cette question était encore à l'examen à la fin de l'année.

c) Professeur-visiteur en géologie

Le gouvernement suisse pense que l'on peut confier cette mission à M. Bertossa qui, avant de se rendre au Rwanda, était professeur-assistant.

d) 10 volontaires assistantes sociales pour 10 préfectures

Cette question est à l'examen mais la Coopération technique suisse estime que ce chiffre est très élevé par rapport au nombre des assistantes sociales volontaires dont dispose la Suisse.

e) Professeur pour l'Institut national pédagogique

Le gouvernement suisse n'a pas pu déférer au désir du gouvernement rwandais d'obtenir deux professeurs licenciés en mathématiques pour octobre 1969, à cause des engagements déjà pris par la Suisse envers le Collège officiel de Kigali.

f) 10 bourses d'études pour l'I.P.N.

La Coopération technique suisse continue à examiner la demande du gouvernement rwandais d'accorder 10 bourses d'études devant assurer le perfectionnement des meilleurs élèves de la première promotion, en octobre 1970. Mais, du côté suisse, on persiste à affirmer que la Suisse n'accorde de bourses qu'en rapport avec les projets dans lesquels elle est directement engagée.

C Coopération dans le domaine du développement économique et autres

a) Centre de formation de moniteurs agricoles à Kibuye

Le gouvernement rwandais souhaite que les activités de ce centre soient étendues à toute la préfecture et embrassent d'autres domaines. Le gouvernement suisse est décidé à proposer au gouvernement rwandais la poursuite des activités et l'extension de ce projet sous la dénomination de "Projet sylvo-agricole en préfecture de Kibuye".

b) Logement des assistants techniques suisses

Le gouvernement suisse est prêt à construire des maisons pour ses experts mais il exige que le gouvernement rwandais lui cède

le terrain et que ces immeubles restent sa propriété jusqu'à ce qu'il paraisse opportun de les céder au gouvernement rwandais. Ces maisons devraient en outre être exemptées d'impôts.

c) Laiterie de Nyabisindu

La Suisse n'est pas disposée à fournir un expert qui s'occuperait, comme l'a demandé le gouvernement rwandais, de la partie administrative de l'organisation commerciale. Elle serait prête en revanche à trouver un expert qui ait la direction générale dont dépendrait l'expert de la FAO déjà à disposition du gouvernement rwandais pour les questions techniques.

d) Projet de fabrication d'articles en aluminium

Ce projet est encore à l'examen.

e) TRAFIPRO

L'aide suisse a continué à se manifester au cours de l'année et une convention a été signée entre les deux pays pour garantir la continuation de cette aide.

Section V Coopération entre le Rwanda et la France

A Domaine culturel

1) Enseignement

Plusieurs dizaines de professeurs français enseignent à l'Université nationale et dans les écoles secondaires et techniques du pays. De plus, la France participe à la formation des cadres enseignants rwandais et aide le Ministère de l'éducation nationale à organiser des cours de recyclage et de formation d'inspecteurs d'écoles au centre pédagogique de Butare.

La France a également accepté d'offrir un lycée au gouvernement rwandais.

2) Centre culturel français

Il a pour but de diffuser la culture française par la lecture, par le cinéma, le théâtre, la chanson, etc.

3) Université radiophonique de Gitarama

Cette institution est de statut privé mais la France s'y intéresse d'autant plus qu'elle contribue à l'extension de la culture française jusque dans les villages. C'est ainsi que la France paie le personnel étranger de cette institution et que chaque année elle accorde des bourses à deux ressortissants rwandais pour se former dans la technique audio-visuelle.

4) Bourses d'études

45 étudiants rwandais sont boursiers du gouvernement français pour l'année 1968/69, dont 21 universitaires et 24 stagiaires.

B Domaine social et sanitaire

La France a accepté de prendre en charge l'Hôpital de Ruhengeri et d'améliorer son équipement en bâtiments, médicaments, etc. Ce projet est très satisfaisant.

C Domaine technique

Un certain nombre d'experts français travaille dans l'administration; d'autres viennent en mission de courte durée et le nombre de ces derniers ira en augmentant lorsque le projet "opération marais" arrivera à son stade d'exécution en 1969. Parmi d'autres projets en cours d'exécution ou presque terminés, il faut encore mentionner l'enquête démographique dont le principe a été accepté et qui aura lieu vers la fin de 1969.

Section VI Coopération entre le Rwanda et l'Italie

L'accord de coopération économique et technique signé en juillet 1967 n'a pas encore été appliqué. Mais il a servi de base à une demande de différentes formes d'aide au gouvernement italien.

Section VII Coopération entre le Rwanda et la République fédérale d'Allemagne

Le rapport mentionne les conventions ou accords conclus avec l'Allemagne ou la Deutsche Welle de 1963 à 1965 et, en page 76, établi le relevé des projets en cours d'exécution ou déjà réalisés conformément à ces accords et conventions, sans cependant spécifier ce qui a été réalisé en 1968.

Section VIII Coopération entre le Rwanda et les Etats-Unis d'Amérique

Des discussions sont en cours avec les Etats-Unis pour une aide concernant l'aménagement de la route Kigali-Kibungo-Rusumo. Divers crédits offerts par l'ambassade américaine ont été affectés à la réalisation de plusieurs petits projets.

Section IX Coopération entre le Rwanda et le Canada

Les deux conventions signées avec le gouvernement canadien, l'une, à Washington, le 24 avril 1967, concernant les techniciens canadiens mis à la disposition du Rwanda et l'autre, du 30 juin 1967, signée à Washington également, concernant le financement pour une période quinquennale de l'Université nationale du Rwanda, fonctionnent normalement. Chaque année le Canada met à la disposition du Rwanda un certain nombre de bourses d'études et de stages.

Section X Coopération avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées

Le rapport mentionne que les rapports avec le PNUD bénéficient d'une attention particulière. Le ministère se plaint cependant du retard dont souffrent ses projets dans l'idée que l'un ou l'autre fonctionnaires des Nations Unies préfèrent souvent accorder la priorité à des programmes soumis par d'autres pays, pour des raisons tantôt politiques, tantôt économiques.

a) Le projet minier a été approuvé en juin et, en fin d'année, il était sur le point d'être approuvé par le conseil d'administration du PNUD.

- b) Le projet pyrèthre a subi un retard décourageant du fait, semble-t-il, de l'hostilité du Kenya et de certains fonctionnaires de l'ONU désireux de protéger le pyrèthre du Kenya.
- c) Le projet de tannerie est en bonne voie.
- d) Le Rwanda entretient de bonnes relations avec l'UNESCO. En effet, une dizaine de professeurs enseignent à l'I.P.N., à Butare, dans le cadre du plan d'opération signé avec le Rwanda; l'équipement de cet institut est assuré par l'UNESCO au moyen de fonds accordés par le PNUD. L'UNESCO accorde également au Rwanda des experts en administration scolaire ainsi qu'une assistance financière appréciable pour l'équipement de certains services scolaires.

#### Conclusion sur les chapitres relatifs à la coopération

Des pays comme l'Israël, la Chine, le Luxembourg, l'U.R.S.S. et les Pays-Bas n'ont pas été mentionnés dans ce chapitre; c'est que la coopération avec eux a consisté à poursuivre les projets antérieurs et qu'aucun nouveau élément n'est à signaler au cours de l'année 1968.

#### Section XI Relations politiques du Rwanda avec les organisations internationales

Le rapport signale que les éléments relatifs à ce chapitre n'ont pas varié depuis l'établissement du rapport annuel de 1967; il se borne dès lors à résumer ce qui avait été dit dans ce rapport. Le présent résumé n'en fera donc pas état.

##### Politique rwandaise au sein de la CEE-EAMA

Le Rwanda a participé à toutes les rencontres relatives aux négociations tendant au renouvellement de la Convention de Yaoundé.

Politique rwandaise au sein des organisations internationales africaines à caractère politique

Il s'agit en l'occurrence de l'OUA et de l'organisation commune africaine et malgache. La plupart des Etats membres de l'OCAM ont témoigné leur sollicitude au Rwanda dans la pénible affaire des mercenaires.

En ce qui concerne l'OUA, le Rwanda a participé à toutes ses sessions. Le Chef de l'Etat a pris part à la 5ème conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Alger, en septembre; il y a été élu en qualité de vice-président de la conférence. Le Rwanda y a fait passer un nouveau barème de cotisations; alors que jusqu'à ce jour sa contribution au budget de l'OUA s'élevait à 1,82 %, elle ne sera dorénavant que de 0,2 %.

Le Rwanda a montré son attachement particulier à l'OUA en présentant un candidat au poste de secrétaire général; cette candidature n'a cependant pas obtenu les voix requises.

IV Perspectives de politique étrangère

Le ministère envisage une participation plus active aux conférences et manifestations internationales; il souhaite, de plus, la conclusion de nouveaux accords en vue de favoriser la paix internationale, d'une part, et de renforcer l'économie et la position rwandaises dans le concert des nations, de l'autre. Tout en s'inspirant d'une politique d'austérité, le ministère préconise une plus large ouverture vers l'extérieur par des missions extraordinaires et l'établissement de délégations permanentes et de relations diplomatiques. Le budget reste limité mais la situation s'est améliorée, le Rwanda ayant pu envoyer 39 missions à l'étranger contre 27 en 1967.

Faute de crédits, aucune nouvelle mission diplomatique n'a pu être ouverte.

## II Relations extérieures dans le domaine économique

### Section I Relations avec les institutions visant à l'intégration régionale

L'ambition nationale est de faire du Rwanda un carrefour africain et de Kigali le centre de ce carrefour.

#### Relations avec la Commission économique pour l'Afrique

La région économique "Afrique" a été subdivisée en sous-régions et le Rwanda s'est trouvé dans la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Centrale. En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, une délégation rwandaise s'est rendue à Arusha, du 28 au 30 octobre, pour explorer les perspectives d'une éventuelle association avec l'East African Community. Lors d'une mission de la CEA à Kigali, du 2 au 5 novembre, le Rwanda a rappelé la recommandation adoptée à Lusaka visant à réserver aux pays éloignés du littoral les industries légères et de précision. Il semble que cette recommandation soit restée lettre morte et cela prouve la nécessité de négocier et de conclure des accords concrets d'association avec les Etats intéressés, de façon à aboutir à un échange d'avantages et, ainsi, à une intégration harmonieuse.

Le gouvernement rwandais a accepté la proposition du gouvernement allemand de confier à un expert et économiste une étude sur quelques questions pratiques relatives à l'association avec la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Quant aux relations avec l'OCAM, le ministère a eu des contacts avec Air Afrique au sujet d'une ligne Douala-Bangui-Entebbe-Nairobi; Il s'est occupé, en outre, du projet de télécommunications entre Kigali et Brazzaville, et de celui d'aménagement routier entre Gisenyi et Walikale (Congo-Kinshasa), pour rejoindre à Walikale la route moderne Bukavu-Kisangani actuellement financée par le FED.

## Section II Relations bilatérales inter-africaines

### Relations avec la Tanzanie

Des entretiens bilatéraux ont porté sur la construction du pont de Rusumo et l'aménagement, sur environ huit kilomètres, du côté rwandais, de la route d'approche comme encore sur un projet hydro-électrique rwando-tanzanien, pour l'exploitation de la chute de Rusumo; mais entre-temps la Tanzanie a proposé un barrage à Kakono, qui n'intéresse guère le Rwanda. Le Rwanda s'est également efforcé d'intéresser la Tanzanie à une liaison aérienne Kigali - Dar es-Salaam, dans le cadre d'une ligne aérienne transversale entre Madagascar et l'Afrique de l'Ouest. Les discussions avec la Tanzanie ont également porté sur le transit commercial et les installations portuaires, le commerce frontalier - pour lequel il faudra un accord dès l'ouverture du pont de Rusumo - ainsi que sur le tourisme. A ce dernier propos on a envisagé la mise en service de bateaux touristiques sur les méandres de l'Akagera situés en territoire tanzanien. Enfin le Rwanda a examiné avec la Tanzanie les possibilités de l'émigration rwandaise dans ce dernier pays.

### Relations avec l'Ouganda

Parmi les questions en souffrance et qui reviennent régulièrement sur le tapis, il y a celle du transit commercial et du plombage des wagons entre Kampala et Kigali et celle de la coopération douanière pour lutter contre la contrebande et poursuivre les fraudeurs. Du point de vue des télécommunications, la convention conclue en 1967 entre le Rwanda, les Pays-Bas et l'Ouganda a été ratifiée le 5 septembre 1968. Le Rwanda et l'Ouganda ont encore eu des contacts pour le drainage de la vallée de la Mulindi, pour l'aménagement à la frontière des tronçons de la route Kigali-Byumba-Kabale, pour l'exploitation multinationale du gaz méthane du lac Kivu.

### Relations avec le Kenya

Une mission commerciale kényenne a séjourné au Rwanda du 13 au 16 novembre.

### Relations avec le Congo (Kinshasa)

Par suite des circonstances, ces relations sont restées quasiment au point mort tout au long de l'année.

### Relations avec le Burundi

Les questions de caractère économique entre les deux pays sont relativement limitées. Le burundi souhaite que le transit rwandais s'oriente à nouveau vers le sud et profite ainsi aux intermédiaires burundi (port de Bujumbura, banques, grossistes, etc.) Mais depuis la rupture de l'Union Monétaire par le Burundi, en 1964, les entreprises intéressées au Rwanda ont été amenées à s'y installer et une reprise du commerce par le sud entraînerait une nouvelle concentration d'entreprises ex-belges à Bujumbura. En ce qui concerne le règlement du contentieux Rwanda-Congo-Burundi-Belgique, le Rwanda a demandé à la Belgique de mettre au point un dossier démontrant le désavantage manifeste encouru par le Rwanda lors du partage du patrimoine de l'Ex-Rwanda-Burundi (investissements considérables de Bujumbura, non-partagés).

## Section III Relations bilatérales et multilatérales avec les pays d'Europe et d'Amérique

### a) Relations avec la CEE

Un arrêté ministériel du 5 juin 1968 a créé le Comité national chargé des travaux préparatoires des EAMA pour le renouvellement de la convention de Yaoundé.

### b) Relations avec la Belgique

Dans le cadre de la convention d'aide exceptionnelle signée le 23 septembre 1966, le Rwanda a continué à utiliser cette aide, soit 92.500.000 francs belges, au financement des importations de marchandises d'origine belge. Le Rwanda a participé en avril, grâce à une aide financière du FED, à la Foire internationale de Bruxelles. La société minière Somuki et le gouvernement belge ont sollicité

la garantie de l'Etat rwandais pour un emprunt en Belgique destiné au financement de nouveaux équipements.

Au chapitre du contentieux on peut encore mentionner que le Rwanda a saisi la Belgique du problème posé par un poste de 122.000.000 francs, correspondant au paiement par le Rwanda-Urundi du traitement de fonctionnaires belges au Congo ayant transité par Bujumbura en juin 1960.

Dans le domaine aéronautique le Rwanda est intervenu auprès de la Belgique pour que celle-ci désigne Kigali comme une escale carrefour, de préférence à Bujumbura. Le Rwanda a réussi à obtenir de la Belgique la fourniture de l'équipement nécessaire au rôle que Kigali doit jouer pour la transmission des messages de télécommunications aéronautiques, entre Nairobi et Kinshasa via Bujumbura.

c) Relations avec la France

Un exposé succinct des possibilités d'investissements au Rwanda a été remis aux autorités françaises; l'appui de la France a été obtenu auprès d'Air Afrique pour la réalisation de la liaison aérienne Est-Ouest; le Rwanda a participé modestement à la Foire de Paris, du 27 octobre au 4 novembre.

d) Relations avec l'Allemagne

Le Rwanda a participé du 21 au 29 septembre à la Foire alimentaire IKOFA, à Munich, ainsi qu'à l'exposition "Partenaires du progrès", à Berlin, du 27 au 6 octobre.

La "Deutsche Hotelgesellschaft", organisme parastatal allemand, s'est officiellement déclarée prête à participer au projet hôtelier de Kigali.

Section IV Affaires économiques et financières à caractère général

a) Commerce et industrie

Le Rwanda a participé aux différentes conférences de la CNUCED (New Delhi février-mars 1968) et de l'ONUDI, à Vienne. En

outre une mission de l'ONUDI s'est rendue au Rwanda du 13 au 16 juillet.

Le Rwanda a participé à la 25ème Session de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT), à Genève, du 2 au 21 septembre.

A l'occasion des missions ONUDI, plusieurs projets industriels ont été étudiés pour un financement éventuel par le PNUD (méthane, ciment, tourbe, légumes déshydratés, pyrèthre, thé, malterie, textiles, etc.).

Le rapport note à ce propos les efforts déployés par les ambassades et consulats du Rwanda à l'étranger pour la réalisation d'affaires commerciales ou industrielles. A cet égard, en collaboration avec la direction générale de l'industrie, le ministère a préparé le modèle d'un dossier de renseignements concernant les projets où les possibilités industriels, à remettre aux ambassades et aux consulats. Le ministère a également demandé à la direction générale du commerce extérieur d'élaborer un dossier de renseignements pour les produits rwandais d'exportation, destiné aux représentations du Rwanda à l'étranger.

b) Tourisme

Le ministère a assuré la publication d'une brochure sur les parcs nationaux et d'un dépliant relatif à l'investissement dans le secteur touristique.

c) Finance et monnaie

Le Rwanda a participé à différentes conférences internationales du FMI et a envoyé auprès de ce dernier diverses missions.

## Chapitre IV : SERVICE DU PROTOCOLE

### Le personnel

Le service du protocole travaille dans des conditions particulièrement difficiles: il comprend deux personnes et ne peut pas être à la fois au four et au moulin d'autant plus que le nombre des visiteurs augmente et qu'il faut parfois accueillir deux ou plusieurs délégations en même temps. Les difficultés de logement et l'absence d'un service de taxis à Kigali constituent des difficultés additionnelles. Un autre problème du service est celui de ses difficultés avec des hôteliers, lors de réceptions ou de repas officiels, du fait que leurs factures restent longtemps impayées. Un manuel sur les règles et usages protocolaires fait défaut au service.

### Distinctions honorifiques

Voici les personnalités de marque qui ont reçu des distinctions honorifiques:

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>	<u>Grade de la décoration</u>
S.E. Julius Nyerere	Président de la Tanzanie	Grand Croix de l'ordre National
Monsieur Maswanya	Ministre tanzanien de l'Intérieur	Commandeur de l'ordre National
Monsieur Von Hassel	Ministre allemand des réfugiés	Commandeur de l'ordre National
Monsieur Sheyven	Ministre belge de la Coopération	Commandeur de l'ordre National
Monsieur Musekwa	Secrétaire exécutif du Parti TANU	Officier de l'ordre National
Monsieur Bouckaert	Recteur de l'Université de Gand	Officier de l'ordre National
Monsieur Mwambile	Représentant de la Jeunesse tanzanienne	Chevalier de l'ordre National

### Passeports et visas délivrés

Passeports diplomatiques	: 47
Visas diplomatiques	: 91

Nouveaux ambassadeurs en 1968

Le nouvel ambassadeur d'Italie

Le nouvel ambassadeur d'Israël

Le premier ambassadeur d'Autriche.

CONCLUSION GENERALE

La politique internationale du Rwanda, comme au cours des années passées, a été fondée sur un sens aigu de la solidarité entre les Etats; elle s'est efforcée de contribuer à la sauvegarde de la paix mondiale, à l'affermissement de la sécurité collective et au développement de la coopération internationale. La sauvegarde de la paix exige de tous les Etats le respect absolu de certains principes sacrés du droit international moderne: la tolérance, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le règlement pacifique des différends. La fin de la course aux armements est une des conditions du maintien de la sécurité internationale.

Sous l'aspect plus particulier de la coopération internationale, la politique étrangère du Rwanda tend à la promotion de l'aide extérieure et à la coopération économique et technique dans les domaines les plus variés. Cette politique tend également à susciter la bienveillance et l'estime des autres pays à l'égard du Rwanda, condition préalable à l'établissement d'une authentique coopération.

Le rapport ajoute que le chef du ministère et ses collaborateurs se sont constamment efforcés de stimuler le zèle, le dévouement, la conscience professionnelle et l'esprit d'équipe de tout le personnel du ministère. Mais il faut encore, pour atteindre ces objectifs, disposer d'un minimum de moyens matériels et de ressources humaines. Ils ne sont pas seulement nécessaires à la centrale mais également à l'étranger; le Rwanda devrait avoir au moins un poste diplomatique dans le monde socialiste européen, un autre dans le continent asiatique et enfin un troisième à Addis Abéba, capitale de l'OUA. Le rapport mentionne encore que Londres justifie une présence permanente étant

donné les questions du café et de la cassitérite et l'influence de la Grande-Bretagne sur la Communauté économique de l'Afrique de l'Est. On ne devrait par ailleurs négliger ni Genève, siège de nombreux organismes de l'ONU, ni Vienne, siège de l'ONUDI, ni le Canada, susceptible d'apporter au tiers monde une aide appréciable.

Le rapport recommande encore l'envoi à l'étranger de nombreuses missions, soulignant que le 70 % des investissements prévus par le plan quinquennal de développement doivent provenir de l'extérieur.

Le rapport prend fin en demandant qu'on ne laisse pas trop longtemps un diplomate dans le même poste.